

Aux sucreries de la Province

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une grande Exposition des Produits de nos érablières sera tenue à Québec, au Parc de l'Exposition provinciale, les 25, 26, 27 et 28 juin, pendant la semaine de la Fête Nationale des Canadiens-français.

Cette exposition spéciale, dont les préparatifs marchent rondement et laissent déjà entrevoir un grand succès, est organisée par la Commission de l'Exposition provinciale de Québec et du Gouvernement fédéral, ainsi que des manufacturiers d'évaporateurs.

Nous publions ci-après un résumé de la liste de prix de cette exposition spéciale que nos lecteurs peuvent d'ailleurs se procurer gratuitement en la demandant à la Commission de l'Exposition provinciale, Hôtel-de-Ville, Québec.

LES RÈGLEMENTS

Tous les producteurs de sucre et de sirop d'érable du Canada, de même que les marchands ou particuliers, pourront prendre part à l'exposition de juin. Toutes les inscriptions devront être faites avant le 12 juin, et les exhibits rendus au Parc de l'Exposition provinciale et installés le plus tard mardi matin, le 25 juin.

Contrairement à la pratique habituellement suivie dans la plupart des expositions, il ne sera chargé aucun honoraire d'inscription. Il sera accordé à chaque exposant une série de billets pour l'entrée à l'édifice où seront exposés les produits.

Le dernier article des règlements mentionne que tous les exposants dont les produits auront été primés devront répondre à un questionnaire qui leur sera envoyé, et donner le plus clairement possible les renseignements touchant leurs méthodes de fabrication. Ces réponses, ajoute-t-on, seront recueillies et publiées afin de renseigner les producteurs et le public en général.

LES PRIX OFFERTS

Environ 150 prix sont offerts, dont plusieurs de \$25., 20., 15., 12. etc. Il y aura 24 prix pour le meilleur sucre d'érable, 24 pour le meilleur sucre mou, en sceau, et 24 également pour le meilleur sirop d'érable. Cinq prix sont offerts pour le meilleur étalage artistique de sucre et de sirop d'érable fait par le fabricant lui-même, et cinq autres prix pour le meilleur étalage fait par un marchand ou un commerçant. Sept prix seront accordés pour la meilleure manière de préparer et de présenter sur le marché de détail le sucre et le sirop d'érable, sous leur forme la plus facilement vendable, en vue d'en activer la vente, particulièrement à la foule des petits consommateurs. Autant de prix sont offerts pour les meilleurs dérivés du sucre et du sirop d'érable, tels que bonbons, chocolats, beurre, confiseries, etc. Pour la première fois, des prix (8) seront accordés pour la meilleure marque de commerce ou annonce illustrée, la plus originale et la mieux appropriée à la vente des produits d'érablières.

En plus des prix réguliers ci-dessus énumérés, une trentaine de prix spéciaux sont

offerts par la Cie Grimm, de Montréal, et M. Louis Gauthier, de St-Pie de Bagot, manufacturiers d'évaporateurs.

Les prix offerts forment un total d'environ \$1,000.00.

Cultivateurs, avez-vous besoin d'ouvriers ?

POUR VOS SEMENCES ET VOS RÉCOLTES ?

Si oui, adressez-vous sans retard au Secrétaire de votre Comité paroissial de Surproduction agricole.

Le Secrétaire vous indiquera les ouvriers disponibles dans la paroisse.

En faisant votre demande, servez-vous de la formule que voici :

Formule à remplir par le cultivateur ou l'exploitant

M. (nom)
de (endroit)
propriétaire d'une ferme de .. (acres) .. à
aurait besoin d'un ouvrier ... (compétent ?) ..
..... (homme ?) (célibataire ?)
pour faire (genre de travail)
à partir de (date) jusqu'à
à raison de (salaire)
Remarques ... (pension et logement ?)

LES HOMMES, JEUNES GENS ET FEMMES ?

DISPONIBLES

Qui désirent travailler sur une ferme cet été doivent s'adresser sans retard au Secrétaire de leur Comité paroissial.

Le Secrétaire indiquera un cultivateur qui demande de la main-d'œuvre.

Veuillez vous servir de la formule suivante en faisant votre demande :

Formule à remplir par la personne désirant de l'emploi

M. (nom)
de (endroit)
âge (marié ou célibataire)
désire travailler à ... (genre de travail)
à titre d'ouvrier agricole ... (expérience ?)
à partir de .. (date) .. jusqu'à
à raison de (salaire)
.....
(Pension et logement compris ?)

Remarques : (Prière d'indiquer ce qui pourrait vous rendre incapable d'accomplir certains travaux de la ferme.)

Les Cultivateurs qui ne trouvent pas l'aide voulu dans la paroisse, et les ouvriers qui ne trouvent pas d'emploi peuvent en se servant des formules ci-jointes, s'adresser à :

A. DESILETS, B.S.A.,
Bureau de la Main-d'Œuvre agricole,
Ministère de l'Agriculture, Québec.

Main-d'œuvre agricole

INSTRUCTIONS AUX COMITÉS PAROISSIAUX

Pour fournir aux cultivateurs de chaque paroisse la main-d'œuvre nécessaire à leur travail de surproduction, le Comité paroissial devra charger son Secrétaire de s'occuper spécialement de cette question dans la localité :

I

Le Comité paroissial invitera :

1—Tous les cultivateurs de la paroisse à informer le Secrétaire du Comité de leur manque d'ouvriers agricoles et cela sans retard ;

2—Tous les hommes, jeunes gens et femmes disponibles et voulant travailler sur la ferme, à offrir leurs services au Secrétaire du Comité et cela sans retard ;

3—Les parents des enfants travaillant sur des fermes, à s'en rapporter aux membres de ce Comité pour le choix d'employeurs recommandables.

II

Le Secrétaire du Comité paroissial enregistra les demandes des cultivateurs et les applications des ouvriers.

Pour effectuer l'engagement, le Secrétaire remplit une formule pour chaque employeur ou chaque employé à mesure que se présente un cultivateur ou un ouvrier.

Cette formule contient les détails nécessaires aux renseignements qu'exigent d'ordinaire le cultivateur et les personnes demandant de l'emploi.

Moyennant ces renseignements le Secrétaire pourra recommander à chaque employeur l'ouvrier désiré et communiquer celui-ci à celui-là.

Si la personne qui demande de l'emploi ne s'engage pas chez l'employeur qui lui est désigné, le Secrétaire devra en être averti le plus tôt possible afin de pourvoir à un autre engagement.

Dans le cas où les détails inscrits sur la formule ne suffisent pas à renseigner l'employeur ou l'employé, le Comité devra aider le Secrétaire de ses lumières et de son jugement.

Le Secrétaire gardera la formule et inscrira au verso le nom de l'employeur ou celui de l'employé ainsi que la date d'engagement, dès que l'engagement sera conclu. De plus, il signera cette formule à l'endroit indiqué "Secrétaire du Comité paroissial", et devra envoyer les formules utilisées au Directeur de la Main-d'œuvre agricole, Ministère de l'Agriculture, Québec, avant le 1er septembre.

Le 1er et le 15 de chaque mois, le Secrétaire enverra au Directeur de la Main-d'œuvre agricole les formules remplies et non communiquées. Nous pourrions alors communiquer les demandes de cette localité à des cultivateurs ou ouvriers d'une autre localité.

Le Secrétaire du Comité paroissial est instamment prié de nous fournir dès maintenant son adresse exacte, nom, paroisse, bureau de poste et comté. Toute communication sera adressée au

DIRECTEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE,
Ministère de l'Agriculture,
Québec.